



## TARIFS ANNÉE 2018/2019

<b>ADHESION</b>	<b>20,00 € l'année pour 1 élève</b>
	<b>30,00 € l'année pour 2 élèves de la même famille</b>
	<b>40,00 l'année à partir de 3 élèves de la même famille</b>

<b>COTISATION</b>	Prix par trimestre	Prix par an
<b>Instruments (piano, chant, violon, basse, guitare ...)</b>		
Forfait annuel : 30 cours particuliers de 30 mn (10 cours par trimestre)	3 X 185,00 €	555,00 €
En plus des 30 cours, le forfait comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• Trois cours d'ensemble</li><li>• Des cours de solfège collectifs niveaux intermédiaires (pas débutants) (10 cours de 30mn par trimestre)</li><li>• Un concert de fin d'année Profs/élèves</li></ul>		
<b>Eveil musical 4/6 ans</b>		
Forfait annuel : 30 séances de 45 mn (10 séances par trimestre) Groupes de 4 à 6 enfants. Le tarif comprend l'acquisition du manuel musical 12€	1X85€ + 2X73€	231,00 €
<b>Découverte piano / violon (à partir de 5 ans)</b> (Violon prêté par l'association pendant le cours)		
Forfait annuel : 15 cours de violon + 15 cours de piano de 20 mn <u>à deux</u>	3 X 73,00 €	219,00 €
<b>Découverte guitare (à partir de 8 ans)</b> (Guitare prêtée par l'association pendant le cours)		
Forfait annuel : 30 cours particuliers de 20 mn	3 X 146,00 €	438,00 €

### **Calcul et règlement des cotisations :**

La cotisation annuelle est composée d'une adhésion (20€ pour 1 élève, 30€ pour 2 élèves de la même famille, 40€ à partir de 3 élèves de la même famille) + les cours, suivant le choix des activités. Aucune réservation de cours ne sera faite sans règlement à l'inscription. Les cours sont payables à l'avance en totalité. Règlements par chèques libellés à l'ordre de « La Villa Musique ». Possibilité de règlement par dépôt de plusieurs chèques. L'adhésion fera l'objet d'un chèque à part. Les bulletins d'inscriptions accompagnés des différents chèques peuvent être déposés ou expédiés à l'adresse postale de l'association : La Villa Musique, 28 avenue Maignan, 91210 DRAVEIL.

Le montant total de la cotisation doit impérativement être effectué **avant le 10 septembre 2018**.

**La présence de l'élève pendant un trimestre consécutif l'engage sur la totalité des cours de l'année. Tout dossier incomplet sera rejeté.**

### **Organisation des cours :**

En cas d'absence au cours, prévenir le professeur concerné ou l'association. Les Cours où les élèves ne viennent pas sont perdus et non remboursables. Cependant, si ces absences sont planifiées à l'avance, et dans la limite de 1 absence par trimestre, le professeur pourra proposer un rattrapage en fonction de ses possibilités. Si les enseignants sont amenés à déplacer leurs cours, ils en informeront leurs élèves au moins une semaine à l'avance si possible, et les dates de rattrapage seront décidées en concertation avec les élèves. En cas d'arrêt pour force majeure, une demande de remboursement est à adresser au président de l'association.

Les horaires pour chaque élève sont définis en début d'année en fonction des souhaits des élèves et de la disponibilité des professeurs. Le solfège et des notions d'harmonie sont abordés pendant les cours d'instrument. Les cours de solfèges sont facultatifs mais conseillés pour les débutants. Les cours collectifs (ateliers musicaux, solfège, éveil musical) impliquent une assiduité pour que le groupe ne soit pas pénalisé.